

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-278 du 19 Août 1982

chargeant le Camarade Michel ALLADAYE,
Ministre de la Justice Populaire de
l'intérim du Camarade GUEZODJE Vincent,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique pour compter du 16 Août
1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 82-226 du 3 juillet 1982 chargeant le Camarade
ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la Répu-
blique pour compter du 5 juillet 1982 ;

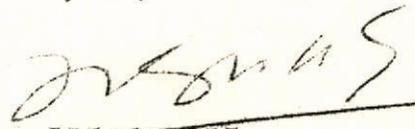
DECRETE :

Article 1er..- Du 16 au 30 Août 1982, le Camarade Michel ALLADAYE,
Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre
de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pendant la période de congé
du Camarade GUEZODJE Vincent.

Article 4..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 19 Août 1982

pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, chargé
de l'intérim,



ADJO Boko Ignace

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MISP-MJP 6 AUTRES
MINISTERES 18 PPC 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde.
Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-